



## **GDSA72 Formation pour devenir Technicien Sanitaire Apicole (TSA)**

### **DEVENIR TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE ?**

Les Techniciens sanitaires apicoles (TSA) doivent suivre une formation pour intervenir sur les aspects sanitaires auprès des apiculteurs.

### **Qu'est-ce qu'un TSA ?**

Un TSA doit avoir suivi une formation certifiante.

Il est obligatoirement sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire et intervient le plus souvent pour le compte d'un Groupement de Défense Sanitaire Apicole (ex : GDSA 72).

### **Quels prérequis pour suivre la formation TSA ?**

- Avoir une bonne connaissance de l'apiculture et de la pratique de la gestion d'un rucher. (3 ans d'apiculture avec un rucher sain, productif et pérenne)
- Suivre l'actualité apicole.

### **Quel profil pour les TSA ?**

- Etre conscient de l'importance du sanitaire en apiculture.
- Etre à l'écoute, échanger et prodiguer des conseils.
- Il devra remplir le document type pour le compte rendu de visite.
- Avoir un permis de conduire et une voiture.
- Avoir accès et savoir se servir de l'informatique.
- Avoir un SIRET (sauf évolution vers le bénévolat).
- Avoir une responsabilité civile spécifique (des informations seront communiquées ultérieurement).
- Etre disponible (compter au plus 10 visites par an) chez des apiculteurs du secteur affecté au TSA.
- Etre adhérent au GDSA72 (pour les stagiaires sarthois).

### **Quelles missions pour les TSA ?**

- Réaliser les visites sanitaires missionnées par le GDSA72. Le TSA reste maître de son organisation.
- Accompagner sur le plan technique et sanitaire des apiculteurs : surveillance, prévention, lutte contre les dangers sanitaires...
- Réaliser les visites suite aux déclarations de mortalités.

### **Qu'est-ce qu'une visite sanitaire ?**

Une visite sanitaire consiste à recueillir des données relatives à l'activité, aux pratiques de l'apiculteur et à ses difficultés éventuelles. La durée est d'environ 1 à 2 heures.

C'est un temps d'échanges lors duquel le TSA apporte des informations, des conseils et rappelle si nécessaire le cadre réglementaire.

La visite sanitaire fait l'objet d'un compte-rendu sur formulaire préétabli qui sera relu et validé par le vétérinaire avant d'être remis à l'apiculteur.

### **Compétences des Techniciens Sanitaires Apicoles (ces points seront acquis lors de la formation) :**

- Etre capable d'évaluer l'état sanitaire d'une colonie d'abeilles.
- Savoir appréhender un problème sanitaire ou zootechnique et assurer le traitement prescrit par le vétérinaire.
- Détenir des connaissances biologiques, zoologiques et sanitaires concernant l'abeille domestique et l'apiculture.

### **Les actes que peut réaliser le TSA (ces points seront acquis lors de la formation) :**

- Recueillir les signes cliniques et lésionnels affectant les colonies d'abeilles, y compris les commémoratifs relatifs à leur état de santé.
- Réaliser des prélèvements biologiques à visée diagnostique ou zootechnique.
- Traiter des colonies d'abeilles par transvasement ou au moyen de médicaments prescrits par le vétérinaire.

Dans tous les cas, le TSA n'est pas autorisé à établir un diagnostic et doit s'en tenir à la suspicion.

### **Statuts et rémunération des TSA :**

Deux statuts sont possibles pour les TSA selon les missions confiées, les modalités de fonctionnement des GDSA et des vétérinaires :

- Travailleur indépendant avec un numéro de SIRET pour une rémunération forfaitaire par visite.
- Bénévole : le GDSA 72 autorise le bénévolat.

Pour les deux statuts, une convention tripartite sera établie avec le GDSA - Vétérinaire - TSA.  
Dans tous les cas, les frais de déplacements sont intégralement remboursés au barème officiel.

### **Contenu de la formation FNOSAD :**

Le programme complet d'une formation de TSA dure 7 jours. Le contenu des 7 jours de formation, est présenté ci-dessous.

#### **Première journée de formation : Gouvernance sanitaire apicole - Biologie**

Accueil

Présentation de la FNOSAD

Gouvernance sanitaire apicole

Textes règlementaires encadrant l'action sanitaire apicole

TSA: formation, missions (contrats/conventions, présentés en fin de formation)

Biologie de l'abeille

Force d'une colonie

#### **Deuxième journée de formation : Maladies réglementées, dangers sanitaires de**

## 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

Maladies règlementées  
Dispositifs de surveillance  
Loque américaine  
Pratique du transvasement  
Nosémoses  
*Aethina tumida*  
*Tropilaelaps* sp.  
*Vespa velutina*

## Troisième journée de formation : Varroa, varroose et intoxications

Varroa et varroose (hors traitement)  
Films mesures infestation  
Intoxications  
Travail de synthèse comparaison clinique de varroose et d'intoxications

## Quatrième journée de formation : Visite sanitaire

Théorie visite  
Théorie compte rendu  
Pratique prélèvement  
Pratique visite sanitaire sur rucher pédagogique  
Pratique compte rendu

### Visite sanitaire du rucher (aspect pratique) (tenues apicoles obligatoires)

La partie pratique de cette journée se déroulera sur le terrain et ne pourra se faire que dans des conditions météorologiques favorables. Il est indispensable que les organisateurs de la formation mettent à disposition des intervenants des ruches peuplées sur lesquelles il sera procédé à des visites sanitaires et différentes manipulations tel que le transvasement par exemple :

- Choix des ruches à visiter
- Organisation de la visite d'une ruche
- Recherche de signes cliniques

(Il n'est pas évident de voir plusieurs signes cliniques sur un même rucher. Pour accroître les chances d'observer des signes cliniques, les organisateurs veilleront à mettre à disposition plusieurs ruchers qui pourront être visités successivement).

- Organisation d'un transvasement et désinfection de l'équipement  
(Afin de procéder au transvasement, les organisateurs mettront à disposition l'équipement indispensable fiches techniques FNOSAD – Ruche et cadres désinfectés, drap blanc ou papier fort, sacs poubelles, matériel de désinfection)

- Réaliser un transvasement

Evaluation de la première session de la formation

Test fin de la première session

## Cinquième journée de formation : Autres dangers sanitaires de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

### Catégorie :

Viroses  
Varroose: méthodes de lutte  
Loque européenne  
Acarapidose  
Mycose  
Présentation de la documentation

## **Sixième journée de formation : Pharmacie vétérinaire, signes cliniques et lésionnels – Travaux de synthèse**

Pharmacie

Signes cliniques et lésionnels

Affaiblissement d'une colonie et caractérisation de l'affaiblissement

Risques sanitaires/Facteurs favorisants

Synthèse intoxication, prélèvements

## **Septième journée de formation : Travaux de synthèse et évaluations**

Synthèse Gouvernance, pharmacie

Synthèse sur les maladies

TSA, contrats, conventions

Evaluation de la formation

Evaluation (QCM + questions ouvertes)

Correction du QCM. Les dates précises seront communiquées ultérieurement

## **Coût provisoire de la formation :**

Les points ci-dessous seront actés lors du conseil d'administration du 16 mars 2020, le montant de 180€ sera révisable en fonction du prix coûtant réel de la formation dépendant du nombre de participants :

- **180 € à charge du candidat, remboursables 60 € par an sur 3 ans, après conventionnement avec le GDSA72 et le « vétérinaire conseil », sur la base des visites effectuées sur 3 ans (10 visites par an maximum par candidat).**

- **En cas d'échec aux tests de connaissances finales, le montant de 180€ reste à la charge du candidat.**

## **Recrutement pour la formation :**

- Par lettre de motivation.

- Réunion d'informations et d'échanges.

- Test d'évaluation par questionnaire choix multiples.

## **Dates des formations prévues :**

- **5 jours du 20 au 24 avril 2020 (semaine 17).**

- **2 jours consécutifs, dates à définir en mai ou juin 2020.**

## **Lieux de formation :**

- **A la mairie : 4 place de la Chanterie, 72220 Laigné en Belin, salle Campanile.**

- **Au rucher pédagogique du GDSA72 à Laigné en Belin.**

Si vous souhaitez vous investir auprès des apiculteurs et devenir TSA, n'hésitez pas à contacter Catherine TROUILLET Présidente du GDSA72 par courriel : [catherinedft@orange.fr](mailto:catherinedft@orange.fr)

Tel : 06.88.90.90.50

## **Glossaire :**

TSA : Technicien Sanitaire Apicole

GDSA : Groupement de Défense Sanitaire Apicole

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations

PSE : Plan Sanitaire d'Élevage

SIRET : Système d'Identification du Répertoire des Établissements

ASA : Agent Sanitaire Apicole

FNOSAD : Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales